



## CONFIRMATION D'ACCEPTATION

A envoyer à la Présidente de la Commission des bourses de Soroptimist International, Club Lausanne  
(Adresse E-Mail : [bourses@soroptimist-lausanne.ch](mailto:bourses@soroptimist-lausanne.ch))

J'ai pris connaissance des informations sur le règlement des bourses du club de Lausanne comme suit :

### 1. But

Une bourse est destinée à :

- offrir à des femmes, exerçant une profession ou ayant une vocation, la possibilité de poursuivre des études ou d'effectuer un stage, en Suisse ou à l'étranger, en vue de leur avancement professionnel
- permettre à des femmes, ayant temporairement interrompu leur profession, d'effectuer un stage ou une formation, en Suisse ou à l'étranger, pour une réinsertion professionnelle ou un changement de carrière.

### 2. Profil de la boursière

- La bourse est octroyée à des femmes âgées de plus de 25 ans.
- Les boursières peuvent être suisses ou étrangères, non-Soroptimistes.
- Une préférence sera donnée aux femmes assumant seules l'entretien de leurs enfants.
- Les boursières sont domiciliées en Suisse.

### 3. Renouvellement d'une bourse

Un renouvellement d'une bourse peut être considéré

- pour autant que la candidate formule une demande de renouvellement dûment motivée. Cette demande doit parvenir à la Présidente de la Commission des Bourses avant la fin du mois d'août de l'année suivante,
- si aucune autre demande de bourse éligible est adressée à la Commission des bourses dans l'année Soroptimiste suivante, nécessitant l'attribution du montant demandé.

### 4. Responsabilités

**4.1** Une membre de la commission des Bourses doit garder le contact avec la boursière, la suivre pendant sa formation. Elle doit informer la Présidente de la Commission des Bourses sur l'évolution du programme de formation de la boursière et lui transmettre un rapport à la fin de l'année.

**4.2** La boursière informe le membre de la Commission des Bourses qui lui est assigné après cinq à six mois et à la fin de l'année d'octroi de la bourse, des résultats de sa formation, et/ou des examens ainsi que des problèmes éventuellement rencontrés pendant l'année. Une copie de son rapport avec les remarques du membre de la commission des bourses est adressée à la Présidente de la Commission de Bourses.

**4.3** La Boursière doit immédiatement informer le club de tout changement qui intervient dans sa situation, son adresse et sur le mode de paiement de la bourse, si celle-ci est versée mensuellement. Si la boursière n'utilise pas le montant qui lui est attribué pour le but demandé, elle devra rembourser le montant de la bourse à la Trésorière du club de Lausanne.

Je déclare par la présente accepter la bourse d'études d'un montant de ... **CHF** (payable en cinq mensualités) que vous m'avez octroyée.

**Je m'engage de même à informer immédiatement la Commission des bourses sur d'éventuels changements de ma situation financière et sur d'autres aides reçues qui ne figurent pas sur la demande, comme sur la possible interruption des études en cas de maladie ou d'accident.**

Prénom et Nom : \_\_\_\_\_ IBAN : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Pour la Commission des bourses :**

Confirmation reçue en date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_